

Nom de l'école :

RNE : 084.....

Commune :

Circonscription :

Rappel :

le nombre de candidats par liste doit être :

- au minimum de 2

- au maximum du double du nombre de sièges à pourvoir

(nombre de sièges = nombre de classes permanentes de l'école, y compris ULIS)

ANNEXE 1 - A

(à afficher)

ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ECOLE

LISTE DES CANDIDATURES - ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Liste présentée par :

RANG	NOM	PRENOM	Pour les listes d'union, indiquez le nom de la fédération ou de l'union ou de l'association locale de parents d'élèves

NB : le rang du nom dans la liste électorale déterminera l'ordre d'attribution des sièges (la notion de titulaire et de suppléant n'existe pas)

Liste présentée par :

[illegible]